

ANNEXE CANITRAIL 2026

Dispositions spécifiques complétant le règlement général - 15 novembre 2026

1. Objet et organisation

La présente annexe complète le règlement général du Trail des Sangliers du Griffon. Elle s'applique aux participants inscrits avec un chien. L'épreuve est organisée en partenariat avec le club GARD O DOG. Deux formats sont proposés : Canitrail 17 km - 423 m D+ - départ 8h45 et Canitrail 10 km - 313 m D+ - départ 9h00. Ils empruntent respectivement les mêmes traces que les Trails 17 km et 10 km.

2. Conditions de participation

Le conducteur est responsable de son chien pendant toute la manifestation. Le chien doit être identifié, en bonne santé, sociable et à jour des vaccinations obligatoires. L'organisation peut refuser le départ ou interrompre la participation si l'état de l'animal, son comportement ou les conditions météorologiques le justifient.

3. Matériel obligatoire

Le chien doit porter un harnais de traction adapté. Le conducteur utilise un baudrier ou une ceinture spécifique et une longe élastique de canicross. Une réserve d'eau suffisante est obligatoire ; un volume d'au moins 1 litre est recommandé. Les colliers étrangleurs, à pointes ou tout équipement susceptible de blesser l'animal sont interdits.

4. Bien-être animal

Le bien-être du chien prime sur la performance sportive. La traction forcée, les violences, le manque d'hydratation et la poursuite de l'effort avec un animal en difficulté sont interdits. Le conducteur adapte son allure, propose de l'eau régulièrement et respecte les décisions du responsable canitrail, du vétérinaire ou du dispositif médical.

5. Contrôle et sas de départ

Un contrôle du matériel, de l'identification et des justificatifs sanitaires peut être effectué avant l'entrée dans le sas. Les départs peuvent être organisés avant les courses pédestres ou par vagues afin de limiter les croisements. L'horaire officiel sera communiqué avant l'épreuve.

6. Comportement sur le parcours

Le chien reste relié à son conducteur pendant toute l'épreuve. Les participants respectent les autres concurrents, les signaleurs, le public et les animaux rencontrés. Les dépassements sont annoncés et réalisés sans mise en danger. Dans les passages étroits, la priorité et les consignes de l'organisation doivent être respectées.

7. Hydratation et météo

Le conducteur veille à l'hydratation de son chien avant, pendant et après l'effort. L'organisation peut modifier l'horaire, raccourcir le parcours ou annuler l'épreuve canitrail en cas de température ou de conditions incompatibles avec le bien-être animal.

8. Sanctions

Toute mise en danger du chien, tout équipement non conforme, comportement agressif non maitrise ou conduite antisportive peut entrainer une penalite, une disqualification ou l'exclusion immediate de l'epreuve, sans prejudice des mesures prevues par la loi.

9. Acceptation

L'inscription au canitrail vaut acceptation du reglement general, de la presente annexe et des consignes donnees par l'organisation et le club partenaire.

Departs : Canitrail 17 km a 8h45 ; Canitrail 10 km a 9h00. Les consignes de controle veterinaire et d'appel en zone de depart seront communiquees avant l'epreuve.

Version du 6 septembre 2026 - contact@sangliersdugriffe.fr